

## Interventions lors du Conseil Métropolitain du 21 mars 2016 par les conseillers métropolitains du groupe UDI et apparentés

+ : Rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association de La Villa Gillet au cours des exercices 2008 à 2013

**Intervention de Laurence Croizier**

**2016-1010** : Budget primitif 2016 - Tous budgets

**2016-1011** : Budget primitif 2016 - Révision des autorisations de programme et d'engagement

**Intervention de Christophe Geourjon**

**2016-1014** : Taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**Intervention de Christophe Geourjon**

**2016-1137 à 1139** : Désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône

**Intervention de Christophe Geourjon**

+ : Communication de M. le Président : enjeux de circulation et de transit vers le cœur de l'agglomération lyonnaise- déclassement des autoroutes A6 - A7 traversant Lyon

**Intervention de Denis Broliquier**

**2016-1078** : Opérations globalisées 2016 - Culture - Individualisations d'autorisations de programmes

**Intervention de Bernard Gillet**

**2016-1080** : Restauration scolaire des collèges de la Métropole de Lyon - Délégation de service public - Avenants de prolongation

**Intervention de Christophe Geourjon**

**2016-1115** : Lyon - Déchèteries fluviales - Contrat de recherche et développement pour expérimentation du dispositif avec le groupement Suez, Compagnie fluviale de transport et Compagnie nationale du Rhône - 2016-2018

**Intervention de Laurence Croizier**

**2016-1118** : Programme de développement du compostage des déchets - Attributions de subventions pour les composteurs de quartiers, en pied d'immeuble et dans les cantines scolaires

**Intervention de Laurence Croizier**

## **Intervention de Laurence Croizier Conseil métropolitain du 21 mars 2016**

### **Rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association de La Villa Gillet au cours des exercices 2008 à 2013**

Monsieur le Président,

Après sa présentation au conseil municipal lundi dernier, le rapport de la chambre régional des comptes sur la Villa Gillet nous est enfin présenté et le moins que l'on puisse dire est qu'il est accablant.

La lecture du sommaire est déjà particulièrement – et malheureusement – très claire.

Ma collègue Fabienne LEVY a repris lors de son intervention très riche au conseil municipal de Lyon, les principaux éléments pointés par la Chambre Régionale des Comptes.

Je cite en vrac :

- Une gouvernance ou les membres sont peu nombreux mais surtout peu présents avec donc un conseil d'administration et une assemblée générale fantomatiques
- Une direction salariée prédominante, décisionnaire et une absence de contrat de travail à jour depuis 20 ans
- Des augmentations salariales importantes non décidées par les organes de l'association
- Un directeur qui n'a pas de délégations formalisées comme la signature !
- Un financement très majoritairement public dispersé et peu coordonné,
- Des comptes insuffisamment fiables
- Des charges et frais professionnels trop importants,
- Pas de comptes rendus financiers qui sont pourtant obligatoires.

Notre groupe vous alertait encore récemment sur le coût du Festival Mode d'emploi.

Au regard des réponses que vous avez faites lors de conseil municipal du 14 mars et de la présentation que vient d'en faire Madame la Vice Présidente, tout comme Monsieur Képénékian lundi dernier, vous n'avez visiblement pas pris conscience de la gravité de cette situation.

La lecture des recommandations de la Chambre ne peut se résoudre à un comité de suivi et à l'argument du loyer que va enfin payer la Villa Gillet (menaçant ainsi les autres structures).

Les lacunes et manquements graves de la Ville et de la Métropole, leur défaillance ne peuvent pas se résoudre par un tour de passe passe en rejetant la faute sur la Région et sur Monsieur Queyranne.

N'oubliez pas d'ailleurs que le simple fait d'un directeur commun pour la Villa Gillet et les Subsistances (dont pour le coup vous ne pouvez vous défaire) rend cet argument fragile...

Une fois encore, comme dans d'autres situations, ce qui est reproché est le manque de rigueur, le manque de contrôle exercé dès que l'on est « entre amis »...

Notre groupe vous demande très clairement que l'association (si vous maintenez ce statut) présente un projet stratégique pour les prochaines années, avec des budgets prévisionnels, et des statuts

renovés, que dans un souci de transparence, un élu représentant de chaque groupe participe au conseil d'administration ou au bureau.

Je vous remercie.

**Laurence Croizier**

## Intervention de Christophe Geourjon Conseil métropolitain du 21 mars 2016

### Budget Primitif 2016

Monsieur le Président,

#### **Des paroles positives**

Nous avons été très satisfaits par vos propos en introduction de notre dernier conseil de février 2016. D'autant plus lorsque vous évoquiez :

1. l'impérieuse nécessité de la mutualisation pour être plus efficace et maîtriser les coûts,
2. la nécessité de décentraliser au niveau des Conférences Territoriales des Maires une partie du pouvoir de décision pour plus de réactivité et pour mieux répondre aux besoins des habitants,
3. reconnu indirectement la lourdeur de l'organisation de la Métropole
4. indiqué qu'à l'avenir il faudrait une stratégie d'achat plus offensive afin de faire des économies

Les élus du groupe UDI se retrouvent en grande partie dans ces propos. Ces points constituaient les amendements N° 1, 7 et 8 que nous avons défendu dans le cadre de l'adoption du Pacte de Cohérence Métropolitain.

Monsieur le Président, dommage que vous n'ayez pas accepté nos amendements fin 2015 car vous seriez passé de la parole aux actes !

#### **Des signes encourageants mais sans perspectives**

Dans votre proposition de Budget Primitif 2016, nous notons avec satisfaction une croissance zéro de la masse salariale à périmètre constant (en intégrant le glissement vieillissement technicité évalué à 4M€). La récente annonce du gouvernement de revaloriser de 1,2% le point d'indice des fonctionnaires, dont 0,6 cette année, va cependant impacter à la hausse ce poste. Nous notons également la diminution du montant des subventions et des participations avec une baisse qui devrait être de -4,2%. Il s'agit là d'un effort important demandé aux structures subventionnées.

**Nous regrettons cependant que vous n'ayez pas fait ses efforts plus tôt, car cela aurait évité votre recours récurrent à la hausse de la fiscalité ces dernières années.**

#### **Des dépenses sociales très dynamiques**

Les dépenses sociales sont très dynamiques et la situation économique de notre pays risque de ne pas améliorer cela à court terme. La hausse de ces dépenses entre 2015 et 2016 est importante : +7% pour le RSA, +4% pour la politique du vieillissement.

Cette hausse constitue également une difficulté financière, car nous ne pouvons tout au mieux qu'essayer de limiter la hausse par un meilleur contrôle d'attribution des aides sociales. Cela nous oblige aussi à repenser notre organisation et nos interventions afin de dégager sur les autres actions le moyen de financer cette hausse.

## **Des dotations de l'état en forte baisses**

De plus que, ce mandat va supporter une très forte baisse des dotations de l'État. Selon vos estimations, sur l'ensemble du mandat, c'est près de 1,2Md€ de recette en moins. Dès 2016, ce sont 57M€ de recette en moins. Cet effort est nécessaire pour permettre une réduction de la dette publique. Mais cela est lourd de conséquences pour notre collectivité.

## **Une impérieuse nécessité d'une réforme structurelle**

Pour que notre collectivité puisse répondre aux besoins de nos concitoyens, il y a donc une impérieuse nécessité de faire des économies. Votre vice-président en charge des finances reconnaît lui-même que pour réussir à faire de telles économies, il faut, en plus des économies de gestion, mettre en œuvre une réelle réforme structurelle.

**Or aujourd'hui on ne voit pas cette réforme structurelle.**

## **Parler de la Mutualisation c'est bien, la faire c'est mieux !**

Monsieur le Président, s'il y a un domaine où vos avancés sont bien trop timides c'est au niveau de la mutualisation ! Et pourtant, mutualiser les services entre communes et métropole et mutualiser en interne de la métropole avec les ex-services du conseil départemental, serait à la fois plus efficace en éliminant les redondances et les concurrences ; et en plus ce serait plus économique. Seule cette mutualisation peut permettre de ne pas remplacer tous les départs à la retraite, tout en proposant un service rendu de qualité à nos concitoyens.

De nombreuses agglomérations françaises ont mis en place une politique de mutualisation ambitieuse. À ce jour, Au niveau de la Métropole de Lyon il n'y a pas grand-chose.

En totalisant les mutualisations concernant le protocole, les relations internationales et les universités, nous arrivons à 25 agents mutualisés au niveau du territoire lyonnais. **25 agents sur 8000 ! Cela représente donc une mutualisation de 0,3% des effectifs. Reconnaissez que c'est peu... voire ridicule !**

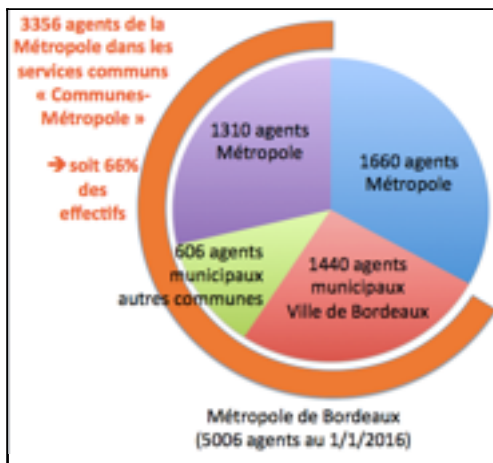
Et pourtant, la mutualisation est possible, et d'autres l'ont déjà réussit ...

La Métropole de Bordeaux, par exemple, a pris ce virage historique dans la manière d'administrer le territoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 15 communes sur 28 mutualisent une part importante de leurs effectifs dans les 14 domaines des services communs mis en place avec la Métropole de Bordeaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier, ce sont donc 3356 agents qui sont mutualisés dans ces services communs « Communes/Métropole ». Sur ses 3356 agents 2046 étaient des agents municipaux au 31 décembre 2015 et 1310 des agents de la Métropole. **Cela représente donc une mutualisation de 66% des effectifs de la Métropole de Bordeaux!**

L'enjeu est fort : mutualiser c'est améliorer la qualité, la proximité et l'efficacité du service public. Et avec uniquement 0,3% d'agents mutualisé à Lyon nous sommes vraiment en retard. Alors que cela fait 6 ans que les élus UDI de la Métropole de Lyon vous demandent et vous le répète la nécessité de la mutualisation.

Point intéressant à souligner, à Bordeaux une grande partie les communes ont joué le jeu de la mutualisation, y compris des communes de taille moyennes voir petites. Parfois de manière très significative à hauteur de 15% de leurs effectifs de 2015. Cela n'est possible que parce que la gouvernance de la Métropole de Bordeaux est équilibrée et inspire confiance.



*En résumé depuis le 1er janvier Bordeaux mutualise 3356 agents sur un effectif Métropolitain global de 5016 agents. Cela représente donc une mutualisation de 66% des effectifs de la Métropole ! À Lyon nous en sommes qu'à 0,3%...*

*La mutualisation des services, les transferts et les régularisations de compétence, la territorialisation des services et l'enjeu du développement de services de proximité comme corollaire à la mutualisation, constituent les trois piliers du processus mis en place par la métropole de Bordeaux.*

### **Une gestion au coup par coup, sans stratégie ni objectifs**

Monsieur le Président, la Métropole a besoin d'un cap, a besoin d'une vision de son organisation et de son fonctionnement de sa territorialisation à 4 ans. Aujourd'hui, il manque cette vision à long terme.

Monsieur le Président, dans une démocratie une telle vision doit être public, doit être débattu.

Les élus UDI voteront donc contre ce budget primitif.

Je vous remercie

**Christophe Geourjon**

## Intervention de Christophe Geourjon Conseil métropolitain du 21 mars 2016

### Taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président,

Au lendemain de la COP21, la gestion des ordures ménagères constitue un très fort enjeu environnemental. Au-delà de la question fiscale et financière l'objectif est de réduire le volume des déchets non recyclés.

Il convient donc plus largement de parler de la politique métropolitaine d'élimination des déchets. Dans ce contexte, les déchetteries, recycleries, donneries ainsi que les actions en faveur du compostage font partie intégrante de la gestion des ordures ménagères. Il en est de même pour l'ensemble des actions conduites par la Métropole, souvent en lien avec des associations, pour sensibiliser, mobiliser et former à la gestion écoresponsable des déchets et des ordures ménagères.

Les élus UDI estiment que le passage de la TEOM à la **Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (REOM)** permettrait d'encourager les bonnes pratiques. Cela revient à passer du stade de la taxe au stade de la facturation d'un service rendu. Cela garantirait également une plus grande transparence financière de cette politique.

L'importance de ce changement se reflète sur la responsabilisation des utilisateurs à mieux trier et à mieux consommer pour payer moins cher leur enlèvement d'ordures. Il s'agit d'un enjeu à la fois à titre individuel, mais également un enjeu important sur les structures collectives comme les restaurants collectifs ou les cantines scolaires.

Il s'agit là d'un profond changement dont la mise en place serait lourde d'autant plus en milieu urbain dense comme celui de la Métropole de Lyon. À ce jour de nombreuses collectivités ont déjà franchi le pas.

Le Grand Besançon a été la 1<sup>ère</sup> grande agglomération à mettre en place ce système de redevance. Les résultats sont là :

	<b>Besançon</b> Volume en 2014 (Kg/habitant)	<b>Lyon</b> Volume en 2014 (Kg/habitant)
Ordures ménagères résiduelles	154	231,5
Collecte sélective	63	48,3
Collecte de verre	36	20,2
Déchetterie	214	102

La mise en place de cette redevance a également permis de réduire significativement le taux de refus de tri qui a atteint seulement 17% en 2014. À comparer là aussi avec la situation Lyonnaise où ce taux augmente depuis 2011 (24,3% en 2011 à comparer au 29,7% en 2014).

Les élus UDI vous demandent, Monsieur le Président, de lancer une étude de faisabilité au niveau de la Métropole. Cette étude doit prendre en compte l'impact financier, environnementale et également sociétal pour ne pas pénaliser les foyers les plus fragiles. Les conclusions de cette analyse permettraient, à échéance de la fin de l'année, de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Monsieur le Président, au-delà de l'aspect financier, l'objectif de cette proposition est d'encourager les bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets.

En conclusion, « **Le meilleur déchet, le moins cher et le moins nuisible est celui que nous ne produisons pas !** »

Je vous remercie

**Christophe Geourjon**





## **Intervention de Christophe Geourjon Conseil métropolitain du 21 mars 2016**

### **Désensibilisation et refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône**

Monsieur le Président,

L'enjeu pour la métropole de sortir au plus vite de ces emprunts toxiques est important. Et c'est dans un esprit de responsabilité que les élus du groupe UDI autorisent le Président de la Métropole à signer les éventuels accords bancaires, sans en connaître à ce jour ni les montants des pénalités de remboursement anticipé, ni les conditions de refinancement, ni l'impact financier pour la Métropole de Lyon.

Monsieur le Président, nous vous faisons confiance pour défendre les intérêts de la Métropole. Par contre, nous attendons de vous une information la plus transparente possible. De même nous souhaitons être informé de la manière la plus précise et la plus rapide possible dès que les négociations seront terminées; et ce quelque soit les issus de ses négociations.

Je vous remercie.

**Christophe Geourjon**

## Intervention de Denis Brolquier Conseil métropolitain du 21 mars 2016

### Enjeux de circulation et de transit vers le cœur de l'agglomération lyonnaise- déclassement des autoroutes A6 - A7 traversant Lyon

Monsieur le Président,

Cela fait 15 ans que nous vous demandons d'avancer sur le déclassement de l'Autoroute A6/A7 notamment pour diminuer ce qui a trop longtemps rendu Lyon tristement célèbre : les fameux bouchons du tunnel de Fourvière.

Si Lyon a fort heureusement gagné en notoriété, et pour de bien meilleures raisons, la problématique de la traversée de Lyon est, elle, toujours d'actualité. **C'est pourquoi l'annonce d'une décision éminente de déclassement ne peut que nous réjouir.** C'est en effet une nécessité impérieuse que de mettre fin à cette hérésie qu'est la traversée autoroutière de Lyon, qui plus est gratuite.

Tout à coup, donc, vous nous annoncez que ce qui était impossible hier, semble possible aujourd'hui... Nous nous en réjouissons, je le redis, et nous serions curieux de connaître les raisons de ce soudain déblocage.

Mais là n'est pas l'essentiel. Lors de votre longue présentation de ce projet en Conseil municipal le 14 mars dernier à la Ville de Lyon, vous avez essentiellement inscrit la question du déclassement de l'autoroute dans le cadre des flux de transit.

Nous vous rejoignons, bien sûr, Monsieur le Président, sur les conséquences à la fois bénéfiques et indispensables de cette décision sur le cœur de notre Métropole qui porte cette aberration lyonnaise unique en France selon laquelle le contournement de la ville est payant et non sa traversée... Nous ne doutons pas d'ailleurs que le futur boulevard urbain sera à la hauteur des nombreuses et belles images que vous brandissez depuis près de 2 mandats : circulation apaisée, espace modes doux, de la végétation et surtout la perspective d'un environnement plus sain et plus vivable pour les riverains qui voient aujourd'hui défiler 115 000 véhicules sous leurs fenêtres chaque jour !

Si les choses avancent aussi précipitamment que vous nous l'avez annoncé, plusieurs interrogations demeurent :

La première d'entre elles porte sur le **financement des études puis des travaux de ce projet qui ne figure pas à ce jour dans votre PPI.**

Notre deuxième interrogation concerne son **impact sur les circulations métropolitaines.** Car une telle décision n'est évidemment pas Lyonnaise-lyonnaise. En réponse à l'apaisement de la circulation, des problèmes vont inévitablement survenir aux entrées de ville en amont et en aval du tunnel de Fourvière, notamment sur les communes de Dardilly et Ecully au Nord et d'Oullins et Pierre-Bénite au sud.

Avec le ralentissement de la circulation, des itinéraires de délestages vont naturellement s'organiser notamment via Téo ; Téo dont on sait aujourd'hui pertinemment qu'il ne sera pas en capacité d'absorber les flux supplémentaires induits. Il va falloir, bien en amont de Valvert, orienter efficacement le trafic de transit sur le grand contournement Est.

Enfin, Monsieur le Président, une dernière question, et pas des moindres, puisqu'il s'agit de **l'avenir de l'Anneau des sciences.** Le « semblant » d'alternatives que vous nous avez présenté en Conseil municipal lyonnais nous laisse à penser que vous êtes en passe d'enterrer définitivement ce projet pourtant indispensable à notre Métropole. Au regard des enjeux et contraintes budgétaires, nous pourrions peut-être le comprendre s'il ne s'agissait que d'organiser les circulations. Mais en

l'occurrence, l'Anneau des sciences, je le rappelle au cœur de vos promesses électorales, a fait l'objet de nombreuses études et d'une lourde concertation publique. **Un long cheminement qui a démontré toute son importance dans le développement territorial de notre Métropole. Un abandon serait le signe, très dommageable, d'un renoncement à porter une vision à long terme sur notre Métropole.**

Je vous remercie,

**Denis Broliquier**



Métropole de Lyon  
Elus UDI et apparentés

## Intervention de Bernard Gillet Conseil métropolitain du 21 mars 2016

### Opérations globalisées 2016 - Culture - Individualisations d'autorisations de programmes

Monsieur le Président,

Ce rapport aborde cinq individualisations d'autorisations de programme dans le domaine de la culture, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine historique de la Métropole.

En ce qui concerne **la numérisation des fonds des archives**, nous y sommes favorables car cela devrait permettre une meilleure accessibilité pour les usagers et une conservation plus sécurisée de ces fonds.

Le deuxième point porte sur **l'acquisition d'instruments de musique, de matériel scénique et technique**.

L'aide apportée est de 200 000 euros. Ce montant correspond-il au cumul de l'aide apportée autrefois par le Conseil Général dans ce domaine associée aux dotations cantonales ? Ou bien, la Métropole est-elle allée plus loin dans cette proposition pour dynamiser sa politique culturelle ? L'apprentissage de la musique représente un coût important pour les communes et pour les familles. La pratique musicale doit être ouverte à tous et ne doit pas revêtir un caractère élitiste. Pour cela cette aide métropolitaine est essentielle.

sur la **répartition géographique de cette aide**, il nous paraît important que cette subvention ne soit pas monopolisée par Lyon et Villeurbanne. Le schéma départementale d'enseignement artistique ayant disparu, les Conservatoires périphériques qui travaillent en réseau comme école ressource qu'il s'agisse de Meyzieu pour l'est Lyonnais, Givors pour le sud, ou Sainte-Foy-lès-Lyon pour l'Ouest Lyonnais ou d'autres encore, doivent être largement associés à cette discussion et un schéma métropolitain devrait être mis en place pour une meilleure couverture globale de notre agglomération.

Enfin, trois autorisation concernent **le musée Gallo-Romain**, pour l'achat de matériel pédagogique d'une part, pour la restauration de sites archéologiques que sont les vestiges romains des Thermes, rue des Farges, ou pour le théâtre romain en lui même d'autre part. Nous sommes favorables à ces interventions.

J'en profite pour attirer votre attention Monsieur le Président sur le fait que le musée Gallo Romain a une dimension métropolitaine incontestée.

Or, il existe sur la Métropole un autre édifice qui mériterait largement le même dimensionnement, la même tutelle, la même protection et la même attention. il s'agit de **l'aqueduc romain du Gier**. Long de 86 kilomètres, l'aqueduc du Gier était l'aqueduc principal - parmi les quatre aqueducs - qui irriguaient Lugdunum en eau potable. Pour franchir la vallée de Beaunant entre Francheville et Sainte-Foy-Lès-Lyon, les romains ont construit plus particulièrement un pont siphon. Il n'existe en France plus que trois édifices de ce type et deux en Italie.

Sur les trente arches de ce pont siphon, il reste aujourd'hui encore 15 arches qui mériteraient d'être sécurisées, restaurées et mise en valeur.

A titre d'illustration, lorsque vous rentrez sur Wikipédia par ex, (cestes qui n'est pas LA référence exclusive, mais qui reste un site largement visité), le site de Beaunant et le site du canal Cavour sur la haute plaine du Pô, sont les deux références citées du mot « pont siphon romain ».

La ville de Sainte-Foy-lès-Lyon a récemment présenté à Madame Picot, Vice Présidente en charge du patrimoine, un dossier allant dans ce sens là. Ce pont siphon pourrait très bien être pris en compte dans la structure du Musée Gallo Romain de la Métropole.

Je vous remercie d'étudier et d'apporter le plus grand soin à cette proposition.

**Bernard Gillet**

## Intervention de Christophe Geourjon Conseil métropolitain du 21 mars 2016

### Restauration scolaire des collèges de la Métropole de Lyon

Monsieur le Président,

Notre groupe approuve ces prolongations des contrats de DSP pour la restauration scolaire des collèges jusqu'au 31 août 2018.

Cependant, nous souhaitons que ce temps permette de travailler efficacement sur ce dossier important qu'est la restauration scolaire des collèges.

- Dans ce contexte, les élus UDI souhaitent rappeler quelques objectifs auxquels nous sommes attachés :
- **Ce dossier ne doit pas être géré uniquement avec des considérations financières.** En effet, regrouper le marché de la restauration scolaire de l'ensemble des collèges en DSP dans un seul et unique appel d'offres est probablement plus efficace sur un plan financier, mais certainement pas le plus pertinent sur un plan qualitatif. De plus, l'effet volume risque de pénaliser les PME de la région Lyonnaise. **Il est aussi de la responsabilité d'une collectivité locale de soutenir l'écosystème entrepreneurial.**
- Nous souhaitons que dans les futurs appels d'offres les objectifs d'utilisation de produits bios et le recours aux circuits courts soient élevés. Là aussi, les collectivités locales ont la responsabilité de favoriser le développement de cette filière responsable. La force d'achat de la restauration collective doit permettre de structurer dans la durée cette offre qui est déjà importante. C'est aussi un moyen de soutenir notre agriculture.
- Enfin, les élus UDI souhaitent que soient intégrés dans le cahier des charges des objectifs en terme de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela passe par une implication du personnel et un accompagnement des élèves. De la même manière, les futurs gestionnaires devront mettre en place un tri des déchets avec notamment une filière de compostage.

Je vous remercie

**Christophe Geourjon**



Métropole de Lyon  
Elus UDI et apparentés

## Intervention de Christophe Geourjon Conseil métropolitain du 21 mars 2016

### Déchèteries fluviales

Monsieur le Président,

Vous nous proposez une délibération pour un dispositif innovant de déchèterie fluviale en collaboration du groupe Suez.

#### **Nous y sommes particulièrement favorables.**

Notre présente intervention vise en revanche à pointer l'incohérence de la démarche actuelle, supprimant peu à peu les déchèteries de proximité comme les bennes mobiles par exemple en juin prochain place de l'Europe.

La collecte des déchets est bien la 1<sup>ière</sup> étape pour une valorisation efficace.

Depuis que vous avez décidé d'espacer la mise à disposition des bennes mobiles 1 fois tous les 2 mois et non plus chaque mois, les dépôts sauvages se sont multipliés dans les rues. Nous sommes déjà passés de 580 tonnes de dépôts sauvages pour la rive gauche en 2014 à 805 tonnes en 2015. Qu'en sera-t-il quand ce service sera totalement supprimé ?

Vous mentionnez fort justement que le coût à la tonne de l'ébouage est alors 4 à 6 fois supérieur à la tonne collectée en déchèterie. Où est l'économie ?!

Certes, nous pouvons tous déplorer le manque de civisme d'habitants peu scrupuleux... Une fois que l'on a dit cela...

Il reste que vous supprimez un service de proximité particulièrement utile dans les arrondissements permettant à chacun d'avoir une attitude plus respectueuse de l'environnement, outil qui ne sera pas compensé par la mise en place d'une plateforme sur la Saône.

Pour ce sujet du traitement, du tri et du recyclage des déchets, notre groupe souhaite une vision globale et durable.

Je vous remercie.

**Laurence Croizier**

## Intervention de Christophe Geourjon Conseil métropolitain du 21 mars 2016

### Programme de développement du compostage des déchets

Monsieur le Président, chers collègues,

Notre groupe soutient bien évidemment ces projets de compostage partagé qui font pourtant encore sourire certains.

Ils remportent un vif succès : les 2 que nous venons d'installer dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement en sont le témoignage puisqu'en 4 mois, des familles sont désormais en liste d'attente. Même en milieu urbain contraint, les composteurs ont toute leur place dans l'objectif de réduction des déchets.

Et d'ailleurs, comme vous l'indiquez fort justement, Mme la Conseillère déléguée, les enjeux dépassent la stricte valorisation des déchets, permettant la mise en place de « bonnes pratiques » et la création de liens - inattendus parfois - entre habitants.

Je tenais donc à vous remercier pour l'aide « à dénouer » les nœuds administratifs que nous avons rencontrés entre Ville et Métropole.

Le nouveau cadre de soutien aux actions de compostage que vous évoquez pourra, je l'espère, simplifier les opérations.

Nous espérons également que le nombre de projets annuels qui nous sera présenté sera à la hauteur des enjeux, même en période de contrainte financière : **la gestion des déchets est une priorité.**

Je vous remercie.

**Laurence Croizier**